****

**Bourses Mobilité Île-de-France doctorant.e.s – Appel à projets 2021 - 2022**

La Région Île-de-France a mis en place un dispositif de bourses permettant de soutenir la mobilité des jeunes chercheurs inscrits **en 1ère ou en 2e année de thèse** en Île-de-France dans le domaine des sciences humaines et sociales, tout particulièrement pour ceux qui ne bénéficient d’aucun financement.

Les étudiants ne percevant aucune rémunération pour des activités liées à la poursuite de leurs études sont éligibles en priorité. En revanche, les doctorants bénéficiaires d’une allocation de recherche financée par la Région ne sont pas éligibles.

Le financement régional peut servir à couvrir les dépenses engendrées par toute mobilité à l’étranger entre septembre 2020 et septembre 2023 (hors métropole, départements et collectivités locales d’outre-mer) sans condition de durée, effectuée dans le cadre du programme de recherche poursuivi par le doctorant : études de terrain, stages, séjours d’études, participation à des séminaires et colloques internationaux (hors frais d'inscription).

**Montant de la bourse qui est versée au doctorant.e bénéficiaire : 4 000 € maximum**

Cette bourse peut être utilisée par le doctorant bénéficiaire sur toute la durée restante de la thèse, **sans pouvoir toutefois excéder 3 ans** à compter de la date de son attribution par la Commission permanente du Conseil régional.

Cette bourse n’est attribuée qu’une seule fois.

**Dépôt des candidatures**

L’étudiant doit remplir et imprimer le dossier de candidature disponible sur le site de la Région à l’adresse suivante : <https://www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-doctorants>

Ce dossier doit ensuite être envoyé par **mail uniquement** à Mme **Julie Abenia Diarra** ([j.abeniadiarra@parisnanterre.fr](mailto:j.abeniadiarra@parisnanterre.fr)) en vue d’une sélection et d’un classement par la direction de l’école doctorale.

Date limite de retour des dossiers : **26 avril 2021**

Composition du dossier

- un exemplaire du dossier d'inscription ;

- une lettre de motivation non manuscrite ;

- une lettre de soutien du directeur de thèse.

Les étudiants sélectionnés recevront, **entre le 03 et le 06 mai 2021**, une attestation d’éligibilité et pourront saisir leur candidature sur la plateforme des aides régionales (<https://mesdemarches.iledefrance.fr>) **jusqu’au 3 juin 2021.**

Cette année l’ED 138 peut présenter 2 dossiers à la Région.